

Photographe (BTM)

RNCP1472 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	323t
Code(s) ROME	E1201, E1203
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3150 — Photographie professionnelle
Date d'échéance	04/01/2020

Certificateur(s)

CMA FRANCE · SIRET : 18750004600011

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)

<http://www.artisanat.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du brevet technique des métiers de photographe est à même de :

- concevoir et organiser une prestation photographique dans le cadre d'une commande pour un particulier, une entreprise, en réponse à un appel d'offre
- réaliser les prises de vues, en studio, en extérieur, sur site, dans le respect de la réglementation en vigueur (portrait, publicité, architecture, reportage).
- effectuer le traitement numérique et la finalisation de tous types d'images et séquences photographiques
- assurer la finition et la présentation des documents
- mettre en œuvre les diverses techniques de création et de diffusion multimédia
- classer et archiver les documents photographiques, dans le respect du droit à l'image et de la gestion des fichiers informatiques

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

Il organise et prépare les moyens humains et matériels nécessaires à la prise de vue et au traitement de l'image en optimisant les coûts de production.

Il a en charge ou participe à la commercialisation des prestations, établit les devis, les factures et assure la relation clientèle.

Il effectue la veille technologique afin de proposer des prestations ou produits photographiques adaptés aux demandes de la clientèle.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le (la) photographe qualifié(e) exerce principalement en tant que responsable au sein du studio, de d'une entreprise artisanale (moins de 20 salariés) du secteur des services.

Si l'activité de photographe s'exerce encore en magasin, elle trouve aujourd'hui d'autres lieux mais aussi d'autres formes d'exercice. Le photographe devient free-lance, salarié en agence de publicité, de presse ou encore au sein de

collectivités locales...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire du BTM de Photographe a une autonomie de production et d'organisation du travail mais il dépend du chef d'entreprise, dont il est le plus proche collaborateur.

Selon la taille de l'entreprise, il peut occuper des fonctions d'encadrement d'équipe (photographes, opérateurs de PAO,...).

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Conditions de travail contraignantes, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 800 €
Familles professionnelles (FAP)	F2X30 — Ouvriers, techniciens et agents de maîtrise de l'imprimerie · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	1 905
Jugés difficiles à recruter	57 %
Emplois saisonniers	26 %
Familles professionnelles (FAP)	F2X30 — Ouvriers, techniciens et agents de maîtrise de l'imprimerie U1X81 — Photographes

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

idem

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

La composition du jury particulier est déterminée par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat. Il comprend en plus de son président (un maître artisan ou son président désigné par la chambre de métiers et de l'artisanat) :

- un ou deux formateurs de la spécialité, autres que les animateurs de la formation,
- un artisan ou un salarié détenteur autant que de possible du Brevet de maîtrise.

Le jury général comprend des membres désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat (lui-même président du jury général) :

- un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers,
- le directeur départemental du travail de l'emploi et de la formation professionnelle ou son représentant,
- l'Inspecteur d'Académie ou un professeur de l'enseignement technologique désigné par lui,
- des formateurs et ou responsables pédagogiques chargés de la préparation au Brevet de maîtrise, désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou de l'organisation professionnelle, si elle organise seule la formation,
- les correcteurs peuvent y être associés autant que de besoin.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury VAE présidé par le chef d'entreprise qui exerce une fonction d'arbitrage, doit comporter au moins 4 personnes dont 2 représentants qualifiés de la profession considérée (un chef d'entreprise et un salarié, choisis par le président de la chambre, sur les listes présentées par les organisations professionnelles).

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 04/01/2020

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP34579

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

info@apcma.fr

<http://www.artisanat.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1472/>